

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025N°8

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatorze Avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 Avril 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Excusés : Monsieur DE GUILLEBON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre.

Monsieur VALOIS Pierre a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Absent : Néant

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) Budget ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget ASSAINISSEMENT de la commune de BONNES,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget ASSAINISSEMENT de la commune de BONNES,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le

BONNES, le 15 Avril 2025

Le Maire



S. BEGUERIE

